

RC Scolaire des étudiants de l'Université Hassan II

جامعة الحسن الثاني بالدار البيضاء

+٣٦٠٥٣٧١ | ٨٠٢٠٠ ٥٣٠ X ECOLE HASSAN II
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA



Présentation des garanties

Récapitulatif des garanties

Indemnités contractuelles scolaires et parascolaires (par étudiant)	
En cas de décès	150 000.00
Infirmité permanente partielle	150 000.00
Frais médicaux et pharmaceutiques, chirurgicaux et d'hospitalisation	35 000.00
Bris de lunettes (Montures + verres)	1 500.00
Frais de prothèse dentaire/orthodontie	3 000.00
Frais de transport à l'établissement hospitalier le plus proche	3 500.00
Frais de rattrapage scolaire (à partir du 21 éme jour d'absence) avec un maximum de 15 jours	100/j
Frais de recherche et de sauvetage organisés par un organisme officiel tels que la gendarmerie et les secours en mer	1 000.00
Cliniques conventionnées avec système tiers payant	Garanti
Extensions	
Stage au Maroc et à l'étranger, Travaux pratiques, Travaux dirigés, travaux de recherche et développement, Activités culturelles et sportives & activités Extra scolaires ainsi que toutes les activités annexes et connexes	Garanti
Prestation de secourisme et/ou transport sanitaire de toute personne en cas de malaise, d'évanouissement suite à un accident caractérisé se trouvant à l'intérieur ou aux alentours de l'établissement	Garanti
Assistance en cas de sinistre (Transport par Ambulance adaptée) 7/7 jours et 24/24h avec un numéro dédié	Garanti



Présentation de la Plateforme de souscription de la RC Scolaire

Procédure Assistance sinistres RC

Etudiant

Procédure Assistance sinistres RC Etudiant

Descriptif du Processus :

A la survenance d'un sinistre RC scolaire, le représentant de l'établissement Universitaire ou l'étudiant appelle la plateforme d'ATLANTA SANAD ASSISTANCE au numéro **05 22 64 03 93** pour activer la prestation « Transport » en lui communiquant le numéro de la police d'assurance, et les coordonnées de l'unité hospitalière conventionnée choisie suivant la liste communiquée par la Compagnie.

Au moment de l'admission auprès de la clinique conventionnée, l'étudiant ou l'accompagnateur fournit l'imprimé de prise en charge à l'unité hospitalière.



Prise en charge RC Sport / Scolaire

Clinique conventionnée :
Assuré :
Contrat RC N° :
Nom et code Intermédiaire :
Date sinistre :
Nom de la victime :
Date de naissance :
Ville :
Causes et circonstances du sinistre :

Objet : Attestation de prise en charge

Nous soussignés ATLANTASANAD ASSURANCE, sis à Casablanca au 181 bd d'Anfa, certifions par la présente que la victime est couverte au titre de l'accident survenu le/...../..... Par le contrat d'assurance responsabilité civile N°.....

ATLANTASANAD ASSURANCE déclare se substituer conformément aux clauses du contrat cités ci-dessus vis à vis de la clinique bénéficiaire conventionnée pour le remboursement des frais médicaux au sinistre cité en référence dans la limite des conditions contractuelles et plafond assuré d'un montant de DHS

Il est entendu que cette prise en charge est valable tant que :

- L'établissement est assuré auprès de la compagnie d'assurances ATLANTASANAD par un contrat d'assurance couvrant sa Responsabilité Civile et qui n'est pas suspendu ou résilié lors de la survenance du sinistre ;
- La victime est inscrite sur la liste des adhérents tenue par l'établissement et adressée régulièrement à la compagnie d'assurances ATLANTASANAD ASSURANCE.

Si l'une de ces conditions fait défaut, l'intermédiaire s'engage à régler la totalité des frais de soins.

La différence entre le montant pris en charge par ATLANTASANAD ASSURANCE et celui de la facture, en cas de dépassement du plafond ci-dessus reste à la charge de la victime ou de son tuteur, il en est de même pour tous les frais relatifs aux taxes, services, accessoires, matériel, accompagnant, fournitures non prises en charge.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.

L'intermédiaire d'assurance
Cachet et signature

L'établissement assuré
Cachet et signature



Procédure de gestion des sinistres RC

Etudiant

Procédure de gestion des sinistres RC Etudiant

I - Cas du médecin ou clinique du choix de l'Etudiant:

- Les démarches à accomplir par l'Université ou l'Etudiant:

1. Transmettre dans un délai de 48 heures la déclaration de sinistre à PREVAS par mail, précisant, la date et l'heure du survenance et les causes et circonstances,

Interlocuteur dédié : Mme Nyazi Imane

Adresse mail dédié : i.nyazi@prevas.ma

Numéro de téléphone : 0666 853 173

Ligne Directe : 0522 020 961

2. Fournir dès réception les documents ci-après :

- L'original du certificat de constatation décrivant la nature des lésions,
- Les originaux des justificatifs des frais médicaux et d'hospitalisation dûment acquittés avec précision du numéro de l'ICE,
- L'original de la prescription médicale y compris les PPV et Prospectus,
- L'original du certificat de guérison avec ou sans taux d'IPP.
- Copie de la CIN de l'étudiant.

3. Pour le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques engagés, PREVAS envoie la quittance d'indemnité dans un délai de 10 Jours ouvrables après complétude du dossier.

4. Une fois la quittance retournée signée PREVAS prépare le chèque dans un délai de 8 jours ouvrables.

Procédure de gestion des sinistres RC Etudiant

II- En cas de prise en charge :

- Les démarches à accomplir par l'Université ou l'Etudiant:

1. Transmettre dans un délai de 48 heures la déclaration de sinistre à PREVAS par mail, précisant la date et l'heure du survenance et les causes et circonstances,

Interlocuteur dédié : Mme Nyazi Imane

Adresse mail dédié : i.nyazi@prevas.ma

Numéro de téléphone : 0666 853 173

Ligne Directe : 0522 020 961

2. L'étudiant ou la personne l'accompagnant, se présente à la clinique conventionnée muni des documents ci-dessous indiqués:

- Une attestation d'engagement de prise en charge au titre du contrat d'assurance signée et cachetée par PREVAS (CF pièce jointe)
- Copie de son attestation d'assurance et de sa carte d'étudiant.

A retenir

- La prise en charge et le remboursement des frais pharmaceutiques et médicaux se font sur la base du contrat et à hauteur des plafonds des contrats et que le dépassement reste à la charge de l'Etudiant,
- La prise en charge couvre les soins depuis la première consultation jusqu'à la guérison y compris les examens de diagnostic.

Procédure de gestion des sinistres RC Etudiant

III - En cas d'Incapacité Permanente Partielle :

- En cas d'IPP, La Compagnie se réserve le droit de déclencher une contre visite médicale.
- PREVAS réclame la quittance d'indemnité à la Compagnie et la transmets dès sa réception. Le délai d'envoi de la quittance par la Compagnie est de 10 jours ouvrable après complétude du dossier et ou réception du rapport de contre visite.
- L'étudiant signe et légalise la quittance et la retourne à PREVAS pour établir le chèque de règlement dans un délai de 8 jours ouvrables.

Liste des cliniques conventionnées

VILLE	CLINIQUE	ADRESSE	TEL
MARRAKECH	CLINIQUE LES NARCISSES	112 Quartier O.L.M El Ghoul, Route de Targa	05 24 44 75 75
	POLYCLINIQUE CNSS - MARRAKECH -		
	CLINIQUE LE MARRAKECH	QUARTIER MASMOUDI, TARGA, 4000	05 24 39 65 65
KENITRA	POLYCLINIQUE CNSS	PLACE MOULAY YOUSSEF	05 37 37 87 37
EL JADIDA	CLINIQUE LES PALMIERS	PLACE SINTRA - ROUTE CASABLANCA	05 23 39 39 39 05 23 34 15 15
FES	POLYCLINIQUE ATLAS	ROUTE DE SEFROU	05 35 64 01 23 05 35 64 16 97
	CLINIQUE FLORENCE	6 et 8 AV.Mohammed El Korri Place Florence VN	05 35 96 51 51
RABAT	POLYCLINIQUE INTERNATIONALE DE RABAT	88 Rue de Tunis Quartier Hassane	05 37 20 61 61
OUJDA	POLYCLINIQUE CNSS	BD al shouhada	05 36 68 60 13
	CLINIQUE OUJDA	7 Rue Youtnon Bel houcine	05 36 68 78 16
AGADIR	POLYCLINIQUE CNSS	AV ABDERRAHIM BOUABID,TALBORJT	05 28 22 62 63
	CLINIQUE ASSOUILIL	Avenue Hassan II Im Assouilil	05 28 84 35 59
	CLINIQUE CHIRURGICALE DE LA RESIDENCE	Rue Ibn Toumaert (Talborjt)	0528 82 36 82
CASABLANCA	POLYCLINIQUE CNSS - DERB GHALLEF-	RUE DE LA SECURITE SOCIALE QUARTIER DES HOPITAUX 20100	05 22 86 30 21/27
	POLYCLINIQUE CNSS - ZIRAOUI-	BOULEVARD ZIRAOUI 20 000	05 22 20 38 56/57/59/60
	POLYCLINIQUE CNSS -INARA-	BOULEVARD EL QODS CITE INARA 20 150	05 22 21 30 90
	POLYCLINIQUE CNSS - SIDI BERNOUSSI -	HAY EL QODS 20600	0522 73 15 32 / 16 - 20 05 22 75 42 45
	CLINIQUE ZERKTOUNI	Angle Bd Med Abdou et Bd du 9 Avril 6 Quartier Palmier	05 22 25 33 00
	CLINIQUE LINA	147 SIDI MAAROUF	05 22 97 74 00
MEKNES	POLYCLINIQUE ALAOUI	11, RUE MAARI	05 35 52 35 46
TANGER	CLINIQUE BENNIS	ROUTE DE TETOUAN	05 39 34 07 47/48/52
	CLINIQUE ASSALAM	10, AV. DE LA PAIX	05 39 32 25 54
	CLINIQUE TINGIS	AV Abou Bakr Arrazi	05 39 34 04 04